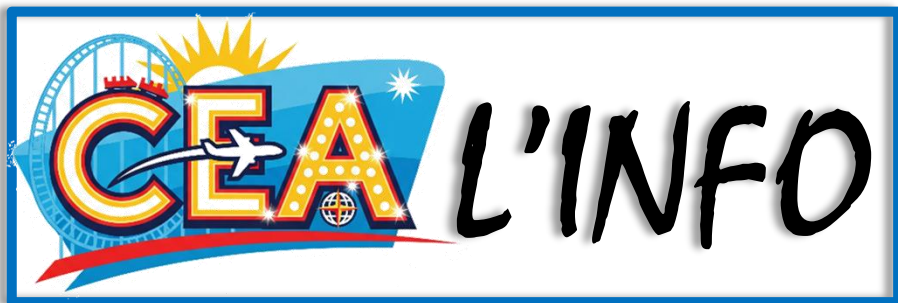




Septembre 2026

SPECIAL EVOLUTION DU CEA 2027

- Evolution adhésion 2027
- Nouveaux horaires 2027
- Détails des prestations accessibles 2027
- Réunion d'information

Bonjour à tous,

À compter du **1er janvier 2027**, la Ville d'Antibes et le CCAS souscriront, pour l'ensemble de leurs agents, aux services d'un prestataire spécialisé dans les prestations d'action sociale.

Dans ce nouveau contexte, nous avons été informés en juin que le CEA ne pourra plus proposer aux agents actifs de ces deux établissements les offres de billetterie nationale ainsi que les locations et nuitées individuelles puisqu'elles seront fournies par le prestataire en interne. Et qu'en conséquence, la subvention allouée à l'Association ainsi que les moyens humains mis à sa disposition, seront réévalués à la baisse.

Pour autant, le CEA poursuivra sa mission de création de lien social en continuant d'organiser, pour l'ensemble des adhérents, des actions collectives dans des conditions comparables à celles actuellement en vigueur. Il s'agira notamment des voyages, des week-ends, des sorties, des soirées, des événements « faits maison » (lotos, concours, jeux...), ainsi que des commandes groupées. La billetterie « ULTRA LOCALE » non disponible en interne sera également encore accessible pour tous via le CEA !

Les adhérents retraités ainsi que ceux issus de l'Office du Tourisme conserveront l'accès à l'ensemble des prestations jusqu'alors proposées puisqu'ils ne bénéficieront pas des offres similaires d'un prestataire national.

Ces évolutions entraîneront une transformation importante du fonctionnement de l'Association en 2027.

Dans ce numéro du CEA L'INFO, nous vous présentons les principaux changements qui entreront en vigueur dès le 1er janvier 2027.



Mélanie MULLER
Présidente



ÉVOLUTION DU TARIF DE L'ADHÉSION ANNUELLE EN 2027

Afin de tenir compte de la baisse des prestations accessibles aux agents de la Ville d'Antibes et du CCAS, le montant de leur adhésion annuelle sera revu à la baisse.

Les agents de l'Office de Tourisme, subventionnés en partie par leur établissement, ne connaissant, en interne, aucune évolution et pouvant continuer à bénéficier de l'ensemble des prestations proposées par le CEA, le montant de leur adhésion annuelle restera inchangé.

En revanche, les moyens financiers mis à disposition du CEA ne permettront plus de maintenir l'adhésion des retraités dans les mêmes conditions. Leur cotisation annuelle sera donc revue à la hausse afin que ces derniers puissent conserver l'ensemble des prestations dont ils bénéficient actuellement.

Ainsi les **tarifs annuels d'adhésions 2027** seront les suivants :

Agents Ville d'Antibes et CCAS : 12 € Agents Office du Tourisme : 20 € Retraités du CEA : 25 €

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DU CEA EN 2027

Les moyens humains mis à disposition du CEA seront réduits dès 2027 ainsi le CEA devra réduire son temps d'ouverture sur 2.5 jours de la façon suivante :

**Les lundis et mardis toute la journée
Le mercredi en demi-journée**



ÉVOLUTION DES PRESTATIONS ET DE LEURS BÉNÉFICIAIRES EN 2027

PRESTATIONS	ADHÉRENTS BÉNÉFICIAIRES	MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT
 Voyages, Weekends, Sorties et Soirées de groupe	 TOUS	Maintien des modalités de fonctionnement actuelles. 
 Événements « faits maison » (loto, concours, jeux...)	 TOUS	Maintien des modalités de fonctionnement actuelles. 
 Commandes groupées	 TOUS	Maintien des modalités de fonctionnement actuelles. 
 Billetterie « Ultra Locale »	 TOUS	Uniquement la billetterie « Ultra locale » non proposée par le prestataire en interne. 
 Billetterie Nationale	 Uniquement :  Office du Tourisme  Retraités 	Accès interdit aux agents qui bénéficieront d'une offre similaire d'un prestataire en interne. 
 Locations / Nuitées en individuel	 Uniquement :  Office du Tourisme  Retraités 	Accès interdit aux agents qui bénéficieront d'une offre similaire d'un prestataire en interne. 

REUNION D'INFORMATION

Le CEA organise une réunion d'information afin de vous présenter en détail les évolutions à venir et, bien sûr, répondre à toutes vos interrogations le :

JEUDI 19 NOVEMBRE 2026

A 17h45 à la Maison des Associations



Malgré ces évolutions, le Conseil d'administration du CEA reste pleinement mobilisé pour continuer à vous proposer des activités conviviales et fédératrices.

Nous espérons pouvoir compter sur votre fidélité et votre soutien afin que notre association continue de rassembler toujours autant d'adhérents, voire davantage.

Ensemble, nous continuerons à faire vivre le CEA et à préserver l'esprit de convivialité et de partage qui fait sa force depuis de nombreuses années.

Le saviez-vous? : Élections du CEA

Comme annoncé lors de notre dernière Assemblée Générale, les élections du CEA se dérouleront le **mardi 15 décembre 2026**, en salle de formation de la DRH.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.



CEA, 11 Rue des Lits Militaires - 06600 Antibes

Tél : 04 89 73 56 01

Email : cea@ville-antibes.fr

CEA 2